



Territoire dont l'occupation du sol est réglementée au titre du plan de prévention des risques d'inondation

	zones urbaines et centres urbains	champs d'expansion des crues
Aléa Fort	R3	R3u
Aléa Moyen	O2	R2
Aléa Faible	O1	R1


 REPUBLIQUE FRANÇAISE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION DU BASSIN DE LA DORDOGNE

3. Plan de Zonage Réglementaire



Echelle : 1 / 10 000
 PRESCRIPTION DU P.P.R. : 31 Décembre 2003
 Dossier Approuvé - Décembre 2008



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT PUY-DE-DÔME
 DDE 63/SSR/BPR

Annexé à l'Arrêté Préfectoral N° 08 / 04 173

Le Préfet 